

BILAN :

Le contexte socio-économique de la France et les mœurs des époques passées ne permettaient pas aux femmes de disposer de leur corps comme bon leur semblait. Après des décennies de lutte, les mouvements féministes ont permis l'adoption de la loi Neuwirth (1967) sur la légalisation de la pilule contraceptive, et en 1975 l'adoption de la loi Veil sur la dépénalisation de l'avortement. Il faudra attendre les années 80 pour que les progrès de la médecine rendent possible la procréation pour des couples qui ne le pouvaient pas naturellement. Ces progrès ont été rendus possibles grâce à une meilleure connaissance du fonctionnement des appareils reproducteurs féminin et masculin.

BILAN :

Le contexte socio-économique de la France et les mœurs des époques passées ne permettaient pas aux femmes de disposer de leur corps comme bon leur semblait. Après des décennies de lutte, les mouvements féministes ont permis l'adoption de la loi Neuwirth (1967) sur la légalisation de la pilule contraceptive, et en 1975 l'adoption de la loi Veil sur la dépénalisation de l'avortement. Il faudra attendre les années 80 pour que les progrès de la médecine rendent possible la procréation pour des couples qui ne le pouvaient pas naturellement. Ces progrès ont été rendus possibles grâce à une meilleure connaissance du fonctionnement des appareils reproducteurs féminin et masculin.

BILAN :

Le contexte socio-économique de la France et les mœurs des époques passées ne permettaient pas aux femmes de disposer de leur corps comme bon leur semblait. Après des décennies de lutte, les mouvements féministes ont permis l'adoption de la loi Neuwirth (1967) sur la légalisation de la pilule contraceptive, et en 1975 l'adoption de la loi Veil sur la dépénalisation de l'avortement. Il faudra attendre les années 80 pour que les progrès de la médecine rendent possible la procréation pour des couples qui ne le pouvaient pas naturellement. Ces progrès ont été rendus possibles grâce à une meilleure connaissance du fonctionnement des appareils reproducteurs féminin et masculin.

BILAN :

Le contexte socio-économique de la France et les mœurs des époques passées ne permettaient pas aux femmes de disposer de leur corps comme bon leur semblait. Après des décennies de lutte, les mouvements féministes ont permis l'adoption de la loi Neuwirth (1967) sur la légalisation de la pilule contraceptive, et en 1975 l'adoption de la loi Veil sur la dépénalisation de l'avortement. Il faudra attendre les années 80 pour que les progrès de la médecine rendent possible la procréation pour des couples qui ne le pouvaient pas naturellement. Ces progrès ont été rendus possibles grâce à une meilleure connaissance du fonctionnement des appareils reproducteurs féminin et masculin.